REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

2me Circonscription

Pour la Défense Professionnelle et le Rassemblement Paysan

FRANÇAIS ET FRANÇAISES,

Cédant aux sollicitations des représentants de nombreuses FAMILLES PROFESSIONNELLES du département nous avons accepté d'être candidats aux élections législatives du 23 novembre 1958.

Pourquoi ?

Pour mieux comprendre, il convient de rappeler certains événements qui ont déjà pris place dans l'histoire de notre pays.

1946

Après avoir mérité le titre de Libérateur de la Patrie, après avoir rétabli la République, le Général de GAULLE, **RENIE, TRAHI PAR CEUX-LA MEME QUI SE DISAIENT SES FIDELES**, quitte la tête d'un Gouvernement paralysé par une Constitution adoptée malgré lui.

1946-1949

Charles de GAULLE essaie en vain de rassembler le PEUPLE autour de lui. Il y renonce bientôt et se retire de la vie publique non sans avoir dénoncé dans ses discours et ses écrits tous les maux dont souffre le Pays. Pour lui, un seul coupable : **« LE SYSTEME »**.

Dans ce terme péjoratif, il englobait **LES HOMMES POLITIQUES ET LES PARTIS qui, de scandales en trahisons, ont ruiné le Pays et fait sombrer la IVe République.**

LE 13 MAI UN ESPOIR EST NÉ.

La venue du Général de GAULLE et son autorité ont fait espérer à l'immense majorité des Français un redressement national. Le Général de GAULLE voulait favoriser la promotion d'hommes nouveaux, changer de politique et congédier les **POLITICIENS RESPONSABLES DE LA RUINE DU PAYS.**

Ce fut le sens du référendum : en votant OUI, le peuple français a manifesté son profond désir de **CHANGEMENT.**

OR, CE SONT LES MEMES FORMATIONS POLITIQUES, OU LES MEMES HOMMES QUI, SOUS DE NOUVELLES ETIQUETTES, VIENNENT UNE FOIS ENCORE SOLLICITER VOS SUFFRAGES.

ILS ONT RUINE LE PAYS, FAIT SOMBRER LA IVe REPUBLIQUE ET ILS PRETENDENT UNE FOIS ENCORE PRENDRE EN MAINS LES DESTINÉES DE LA FRANCE.

VOUS NE LE PERMETTREZ PAS.

Etant de ceux qui, bien avant le 13 mai, avions lutté de toutes nos forces pour que cela change nous ne pouvions nous dérober.

Rompant avec la tradition qui veut qu'en période électorale, afin de mieux « piper » les suffrages, chaque candidat établisse un **MIROBOLANT PROGRAMME OU LA FANTAISIE LE DISPUTE A L'INVRAISEMBLABLE nous ne vous ferons PAS DE PROMESSES et vous proposons un contrat.**

SI VOS SUFFRAGES NOUS DESIGNENT :

— Nous nous **ENGAGEONS FORMELLEMENT** à réunir toutes les fois que la situation l'exigerait, et AU MOINS avant chacune des deux sessions du Parlement, les représentants qualifiés (conseillers généraux, élus municipaux, C.G.A., F.N.S.E.A., Syndicats ouvriers, Associations familiales, Anciens Combattants, Prisonniers de guerre, Déportés, Artisans, Commerçants, Industriels, Professions libérales, Fonction publique, etc...) sans tenir compte des tendances confessionnelles ou politiques.

— Ensemble, nous examinerons les problèmes propres à chacun, et les **DECISIONS QUE NOUS AURIONS PRISES NOUS LES DEFENDRIONS AU PARLEMENT SANS AUTRE CONSIDERATION QUE L'INTERET GENERAL.**

BERGERACOIS, vous savez avec quelle fermeté j'ai en toutes circonstances défendu vos intérêts. Notre arrondissement délaissé depuis des années n'a pas eu de représentant au Parlement depuis avant la dernière guerre mondiale. Le scrutin d'arrondissement vous permet de voter pour un des vôtres.

Membre de la Chambre de Commerce depuis 1946, je connais les besoins de notre circonscription, mon ami BARDE, agriculteur exploitant, président de la C.U.M.A.C. de Saint-Méard et du Rassemblement Paysan en Dordogne, connait, amis agriculteurs, toutes vos difficultés, ensemble nous avons été condamnés pour l'action de Défense Professionnelle que pour vous nous avons menée.

N'AYANT AUCUNE ATTACHE POLITIQUE, C'EST EN PROFESSIONNELS, ET EN HOMMES LIBRES QUE NOUS SOLLICITONS VOS SUFFRAGES.

POUR QUE ÇA CHANGE, EN AVANT POUR LA Ve REPUBLIQUE !
ET QUE VIVE LA FRANCE !

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR

REMPLAÇANT EVENTUEL :

BARDE Pierre

Agriculteur exploitant
à Saint-Méard-de-Gurçon
Président C.U.M.A.C.
Responsable départemental
du RASSEMBLEMENT PAYSAN

Le Suppléant.

NALLET Jean

Opticien
Membre de la Chambre de Commerce
Juge au Tribunal de Commerce
Le 2 janvier 1956, ELU PAR LE PEUPLE,
INVALIDE PAR LE SYSTEME
Croix de Guerre 1939-1945
Chevalier du Mérite Commercial
CANDIDAT DE DEFENSE PROFESSIONNELLE
ET DU RASSEMBLEMENT PAYSAN

VU : Le Candidat.

Imp. Paris, 1, r. V.-Hugo - Périgueux - Tél. 56